gens compris conditionnellement dans le contingent, le délai de dix jours ne commencera à courir que du jour où le Conseil de révision aura définitivement statué sur leur position.

Voici la sous-répartition du contingent départemental.

Arrondissement de Lille.

CANTONS.	Nombres d'inscrits.	Contingent.
Armentières	172	55
Cysoing	149	48
Haubourdin	172	55
La Bassée	136	43
Lannoy	142	45
Lille-Centre	137	44
— Nord-Est	203	65
— Ouest	140	45
— Sud-Ouest	261	83
Pont-à-Marcq	136	43
Quesnoy-sur-Deûle	111	25
Roubaix	334	107
Seclin	182	58
Tourcoing-Nord	173	55
— Sud	228	73
	3812	897

Nous recevons les deux lettres suivantes que notre impartialité nous fait un devoir d'accueillir :

« *A MM. Lepoutre et Cie et à MM. les signataires de la lettre du 18 avril, adressée au Président du Conseil de Prud'hommes.*

» Messieurs,

» Si vous avez des explications à donner ou à demander à quelques membres Prud'hommes, adressez-vous à eux, le Conseil ne pouvant dans aucun cas donner un caractère officiel à ces sortes de réunions.

» Si ce sont des griefs ou des plaintes que vous avez à formuler sur quelques-uns de nous, faites les parvenir aux autorités qui nous ont institués et de qui je tiens les fonctions de Président que j'ai la conscience de remplir loyalement et dans la mesure de mes capacités.

» Nous nous sommes assemblés pour établir un rapport sur ce qui s'est passé, rapport qui, comme je vous l'ai écrit, a été signé par tous les membres présents et dans lequel il n'est fait mention d'aucun nom en dehors de ceux des signataires.

» S'il s'était produit dans cette réunion des dissidences sur les faits que je tenais à connaître, je vous aurais fait prier de nous donner vos renseignements ; — mais comme tous ont été unanimes à constater et à approuver ce qui est relaté dans notre procès-verbal, et que tous sont gens de bonne foi, je n'ai pas eu besoin de votre intervention. — Le moment était venu pour moi de m'éclairer sans attendre indéfiniment le renouvellement de votre demande.

» Nous avons bien le droit, ce me semble, de prendre des délibérations dans le sein de notre Conseil et nous n'avons pas à en rendre compte.

» Pour ma part, je m'abstiendrai dorénavant de répondre aux publications que vous paraissez disposés à faire, ne voulant pas continuer une polémique qui ne peut être, pour vous comme pour moi, que peu agréable.

» Je vous présente, Messieurs, mes salutations sincères.

» LOUIS LEFEBVRE,

» *Président du Conseil de Prud'hommes.*

» 19 avril 1867. »

« Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix.*

» Monsieur,

» Votre numéro du 17 courant contient une lettre des membres de l'ex-commission du Règlement, en réponse à notre protestation. Ces Messieurs prétendent m'avoir entendu dire, dans la séance du 19 mars, que si l'on diminuait encore les amendes, il n'en resterait plus du tout.

» J'affirme de nouveau que cette parole n'est jamais sortie de ma bouche.

» Je ne répondrai pas à l'attaque dirigée contre les Prud'hommes-cabaretiers : elle m'importe peu. Je puis marcher le front haut, car les grèves et les troubles arrivés depuis deux mois laissent ma conscience en repos.

» Mais, je comprends pourquoi les Prud'hommes-ouvriers gênent ces Messieurs. Avant 1848, les Conseils des Prud'hommes se composaient exclusivement de patrons : on ne se donnait jamais tort ; c'était plus commode.

» J'ajouterai que je ne veux point en aucune façon blesser ces Messieurs de l'ex-commission, surtout M. Aug. Lepoutre qui est Président de la Société de consommation dont je fais partie. C'est un homme qui veut le bien-être des ouvriers ; en un mot, c'est un père ! Que Dieu le protége !

» Agrez, Monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

» J.-B. LAINÉ.

» *Prud'homme-ouvrier.* »

Nous citons avec plaisir un acte de probité qui nous est signalé en ces termes par le *Moniteur de l'Instruction primaire du Nord* :

« Le 24 mars dernier, Henri Gonton, âgé de onze ans, élève de M. Debouvry, instituteur public à Wattrelos, a trouvé, dans la rue, en se rendant à l'école, 5 fr. 50 c. qu'il est venu, spontanément et tout joyeux, déposer au secrétariat de la Mairie. Cet argent a été réclamé, dans la journée, par un pauvre tisserand qui l'avait perdu la veille en allant faire sa provision de charbon chez le marchand du coin. Il y a quelques mois, un autre élève du même instituteur a aussi remis, au bureau de police, une pièce de dix francs qu'il avait ramassée sur un grand chemin. Ce qui ne diminue pas le mérite de ces deux enfants, c'est qu'ils appartiennent à des familles indigentes, et fréquentent l'école à titre gratuit : ils savent donc profiter des bonnes leçons qu'ils reçoivent. »

Nous lisons dans l'*Indépendant de Douai* :

« Enfin voici de vrais comédiens ! Les *Idées de madame Aubray*, *Galilée Maison neuve*, les succès les plus récents du Gymnase, du Vaudeville et du Théâtre-Français, viennent de nous être représentés, en deux soirées successives, par la troupe de M. Steiner-Meyran, de façon à satisfaire les amateurs les plus exigeants !

» M. Steiner est un artiste d'un sérieux mérite. Dans les trois rôles si différents de René, de Valmoreau, de Galilée, nous l'avons vu donner toujours le ton juste et exact du caractère indiquée ; il a déployé sous nos yeux une intelligence de la scène, un art classique dont les comédiens de race ont seuls le secret. Sous la direction ou plutôt sous l'impulsion d'un artiste de cette trempe, une troupe ne saurait être au-dessous de sa tâche : les médiocrités s'élèvent et les talents grandissent ; d'ailleurs, les excellents sujets sont en nombre parmi les pensionnaires de M. Steiner. Dans les rangs des femmes, c'est madame Levasseur, si chaleureusement applaudie et rappelée hier et avant-hier, c'est madame Nitsch, si gracieuse, si sympathique, c'est madame Fromont et madame de Blege : il faudrait les citer toutes.

» Dans le rang des hommes c'est M. Bouilloud, dont la physionomie et le jeu si naturel se prêtent avec tant d'aisance aux rôles paternels, c'est M. Nitsch, un peu froid dans le rôle de Camille mais excellentissime dans la scène d'ivresse de *Maison Neuve* ; ce sont MM. Monnier, Hilaire et d'autres encore. Chacun de ces artistes mériterait mieux qu'une simple mention, mais nous espérons bien les retrouver encore.

» M. Steiner, directeur, a le droit de se plaindre du peu d'empressement que le public a mis à répondre à ses appels, malgré la composition attrayante et la nouveauté de ses spectacles. M. Steiner, artiste, doit être content de l'accueil enthousiaste que ce public d'élite a fait à son talent, et le souvenir de cet accueil le déterminera sans doute à nous revenir une autre fois. Sa réputation étant faite maintenant, nous croyons pouvoir lui prédire un succès plus complet encore et surtout un auditoire beaucoup plus nombreux. »

Nous lisons dans le *Mémorial de Lille* :

« De même que nos confrères nous avions annoncé l'arrestation d'un employé de MM. Génin et Pillot, négociants, pour détournement d'une somme de 2,400 fr. A la suite d'une plainte déposée par ces messieurs, la police avait dû procéder à l'arrestation du caissier. Mais par suite d'une distraction incroyable, MM. Génin et Pillot avaient oublié qu'ils avaient disposé de cette somme et que leur caissier était innocent. Si une semblable erreur est déplorable, la précipitation de MM. Génin et Pillot l'est davantage encore et l'on ne saurait trop donner de publicité à la réparation morale à laquelle a droit le caissier innocent. »

On nous écrit de Quenoy-sur-Deûle :

« Notre gendarmerie a arrêté ces jours derniers un nommé Denis Choquereau, âgé de 50 ans, domestique de ferme, né et domicilié à Wambrechies. Cet individu, qui est atteint d'aliénation mentale, parcourait la campagne frappant toutes les personnes qu'il rencontrait et menaçant de mettre le feu aux habitations. Il a opposé une vive résistance aux gendarmes. Il a été conduit à l'hospice de Comines. «

COURS PUBLIC DE LANGUE ANGLAISE.

Le cours public de langue anglaise sera fermé pendant les vacances de Pâques.

On annoncera la réouverture.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 13 au 19 avril 1867 inclus.

NAISSANCES

29 garçons et 19 filles.

DÉCÈS.

13 avril. — François Silence, époux d'Adelaïde Delgrange, 46 ans, charbonnier, Grande Rue. Pierre Maes, époux de Rosalie Ameeuw, 38 ans, peintre en batiments, rue Latine. Pierre Michel, célibataire, 45 ans, contre-maître de tissage, chemin de la Croix. Jeanne Coustenoble, veuve de Charles Rotru, 76 ans, ménagère, rue du Midi.

14. — Colette Vandenberghe, épouse de Charles Verriest, 41 ans, ménagère, rue du Fontenoy.

15. — Eleuthère Deweer, époux de Charlotte Robbe, 56 ans, tisserand, Tilleul. Jean-Baptiste Bataille, célibataire, 39 ans, domestique, hopital.

16. — Louis Dernancourt, veuf de Zélie Germain, 26 ans, tisserand, rue de la Guinguette.

17. — Chrétien Stanislas, veuf de Florine Galet, 79 ans, journalier, hospice des Petites-Sœurs. Pierre Nilf, veuf de Thérèse Vercouter, 77 ans, journalier, hospice des Petites-Sœurs.

18. — Joséphine Landas, épouse d'Auguste Duthoi, 42 ans, ménagère, rue du Moulin-Brûlé. Henri Rogier, époux de Flore Delobel, 58 ans, tisserand, Vert-Chemin. Alphonse Goin, époux de Pétronille Deborger, 25 ans, fileur, hopital. Henri Foucart, époux de Rosalie Desfrenne, 40 ans, plafonneur rue du Parc.

19. — Sophie Vermant, célibataire, 16 ans, tisserande, au Fontenoy. Alexandrine Crépel, épouse d'Henri Billy, 77 ans, journalière, hospice des Petites-Sœurs. Félicité Duriez, épouse de Sylvain Bonvarlet, 69 ans, ménagère, chemin de l'Hommelet.

Il est décédé, en outre, 8 garçons et 11 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux.

Tribunaux

Nos lecteurs n'auront pas perdu le souvenir de cet armateur de Bordeaux, Vital Douat, qui, pour tromper la bonne foi d'une compagnie d'assurance, faisait procéder lui-même à son enterrement et suivait impassible son convoi funèbre ; mais la fraude fut découverte, et les 100,000 fr. n'ont pas été payés.

C'est ce même armateur gascon qui, pour se dédommager de cette déconvenue, allumait quelques semaines plus tard un incendie sur le quai d'Anvers, dans le but de brûler des caisses de marchandises qu'il venait de faire assurer pour une somme considérable.

L'indignation avait été grande à Anvers ; les riches armateurs de cette ville songeaient non sans effroi aux fatales conséquences qu'eût pu amener cette criminelle tentative. Aussi le jury n'avait-il pas hésité à condamner Vital Douat à la peine de mort, peine qui a été commuée en celle de sept années de réclusion que le condamné subit aujourd'hui en Belgique.

Avant de tenter ses prouesses à l'étranger, Vital Douat s'était exercé en France. Aussi vient-il d'être cité devant la cour d'assises de la Gironde qui a dû le juger par coutumace, son extradition n'ayant pas été demandée ou n'ayant pas été obtenue.

Vital Douat, originaire de Pauillac, avait été capitaine au long cours, puis s'était mis sur la place de Bordeaux à la tête d'une maison d'armements, et jusqu'à la fin de 1864, il a joui dans le monde commercial d'une bonne réputation.

Le 1er janvier 1865, il prenait la fuite, laissant un passif de deux millions et un actif presque insignifiant, et d'ailleurs presque absorbé par des créanciers hypothécaires. Son fils aîné, Pierre Douat, dit Auguste, qui, dans les trois dernières années, avait été mêlé à toutes les affaires de son père, se réfugiait aussi en Angleterre.

Douat père et fils avaient emprunté le 1er septembre 1864, du Sous-Comptoir du commerce et de l'industrie, une somme de 156,000 fr. sur nantissement de deux connaissements de marchandises que le navire anglais *Mogul*, devait apporter à Marseille.

Quant le *Mogul* fut arrivé dans ce port, l'agent du Sous-Comptoir de Bordeaux *transmit la facture et les deux connaissements* à l'agence de Marseille, avec mission de se faire livrer la marchandise. Mais au moment du débarquement, MM. Roux et Simian se présentèrent porteurs de connaissements retatifs à la même marchandise et au même navire. Or, leurs connaissements étaient les vrais. Les documents remis par la maison Douat à l'agence de Bordeaux étaient donc l'œuvre d'un faussaire.

Le Sous-Comptoir de l'Industrie avait avancé à la maison Douat, sur d'autres navires, une somme de 716,000 fr., et les connaissements étaient également faux.

Le Comptoir agricole a été également victime de ces fraudes.

Douat s'était réfugié en Espagne ; puis, craignant l'extradition, il s'embarqua pour la Havane. Là il trouva un de ses navires, qu'il avait vendu il est vrai, mais il réussit à persuader au capitaine qu'il avait un mandat de son acquéreur, et lui enjoignit de prendre la mer et de le conduire à Matamoras, d'où il revint à Cadix avec un chargement de café, sur ce navire qui ne lui appartenait plus.

Toutefois, il ne réussit pas à vendre le navire et la cargaison, l'énergie du consul de France et la vigilance d'un syndic de faillite, qu'il avait essayé d'abuser par une fausse lettre, déjouèrent ses projets.

A Bordeaux, Douat eut un moment de splendeur ; il avait un superbe hôtel, une magnifique maison de campagne et deux ou trois millions de fortune.

Il a entraîné son fils dans sa ruine et dans son déshonneur.

L'accusation représente Pierre Douat comme le digne fils de son père, d'une nature froide, d'un caractère peu ouvert, d'une témérité sans bornes et prêt à tout oser pour satisfaire ses goûts.

La cour a condamné Vital Douat à vingt ans de travaux forcés et 3,000 fr. d'amende ; son fils à douze ans de la même peine.

COURS DE LA BOURSE

Du 20 avril 1867.

Cours de ce jour		Cours précédent	
3 %	66 30	3 %	65 80
4 %	95 00	4 1/2 %	95 00

Au moment où les machines à coudre viennent une extension considérable, nous ne saurions trop engager le public à se méfier des nombreuses contrefaçons qui lui sont offertes sous le nom de *machines à coudre* de Wheeler et Wilson, de New-York. Ces machines dont la réputation est faite depuis longtemps dans le Nord de la France, sont les seules, on le sait, qui puissent présenter toutes les garanties de perfection et de solidité. Nous croyons devoir rappeler encore qu'elles portent l'estampille de l'agent général Européen de Compagnie : C. M. MARTOUGEN, 70, BOULEVARD SÉBASTOPOL, à Paris.

Chaque machine doit être pourvue :
D'une double plaque ;
Du guide à ourler, de toutes largeurs
Du guide à ganser ;
Du guide droit ;
Du guide à poser les rubans sans batis ;
Du guide à soutacher ;
1 pierre à Emery ;
Douze aiguilles, un tourne-vis, une burette, deux clefs, un tire-fil et un pied à piquer les ruches.

Il est à remarquer que bien des marchands de contrefaçon offrent cinq ans de garantie, *mais sans spécifier quel genre de garantie.* Les agents de la Compagnie doivent *toujours* donner aux acheteurs l'EXPLICATION de GARANTIE PENDANT QUATRE ANS CONTRE TOUT FRAIS DE REPARATION ET D'USURE.

S'adresser à M. Ch. François, agent général de la Compagnie pour Lille, Roubaix et Tourcoing, à Roubaix, 15, rue du Chemin de Fer, en face du *Square.*

GUÉRISON radicale des HERNIES

ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON. (Voir l'instruction qui sera envoyee franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies.) Ecrire à M. MIGNAL SIMON, bandagiste-herniaire, aux *Herbiers* (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. — S'adresser aussi à la pharmacie, BRIAND aux Herbiers, (Vendée). 6762

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE

Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents

Paiement après succès.

M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6631

ANNONCES

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

HEM

près la ferme des *Hauts-Champs*, occupée par M. et Mme Agache.

DEUX CHEVAUX

âgés l'un de 6 ans l'autre de 7 ans.

Instruments aratoires

Consistant principalement en :

Trois chariots, une charrette, un tombereau, une charrue, un brabant, deux herses, un rondeloir, moulin à vanner, tonneaux aux engrais, hache-paille, bascule de la force de 300 kilog. et série de poids, échelles, fourches, fourchets, cables, fléaux, rateaux, 10 auges en pierre, etc., etc.

Une meule de foin de 7000 kilog. paille d'avoine, bois à brûler.

MOBILIER

Consistant principalement en : poêle, accessoires, tables, chaises, armoires commode, garde-robes, lits et literies, fayence, batterie de cuisine, chaudrons, seaux, cuvelles, etc., etc.

Le tout faisant partie de l'exploitation de M. et Mme Agache.

A VENDRE à long crédit

L'an 1867, le mardi de Pâques 23 avril, à une heure précise de relevée, Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera publiquement sur les lieux à la vente de ces objets

Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, est chargé de cette vente et des conditions. 6708

ROUBAIX, rue du Collége, no 178.

VENTE

Par suite du décès des epoux Sérouille-Segard — de tout un beau

MOBILIER

DE MAISON

Argenterie, vins, lits, literie, linge et effets d'homme et de femme, déchets de laine et de coton.

Le jeudi 25 avril 1867, 9 heures du matin et 2 heures de relevée.

Me Alfred ROUSSEL, commissaire-priseur à Roubaix, procédera à cette vente. 24A. 6880

ROUBAIX, rue Pellart prolongée.

Au domicile et par suite de la faillite du sieur Hache, tapissier.

VENTE

d'une très-grande quantité de

Papiers peints, Tapis de pied, Chaises et Ottomane en confection.

MOBILIER

DE MAGASIN ET DE MAISON, ETC.

Le mercredi 24 avril, 2 heures précise de l'après-midi

Me Alfred ROUSSEL, commissaire-priseur à Roubaix, procédera à cette vente. x 6881

VILLE DE TOURCOING, rue du Pouilly.

VENTE

Par suite de la faillite du sieur Alexandre Dhal et Cie., mécaniciens et entrepreneurs de fontainerie et d'articles galvanisés,

DE TOUT UN

Mobilier Industriel

MACHINES et MARCHANDISES

Consistant en : chaudières en fonte, barreaux, supports, fourneaux, guérites, machine à vapeur avec bouilleurs de la force de 30 chevaux, et accessoires, charrettes à bras à ressorts, camions, bacs en tôle et en bois, cuviers, cuvelles, seaux, lingotières en fonte, enclumes diverses, étaux, mandrins, machine poinçonneuse avec série de poinçons en acier, machine à percer, bascule et poids, soufflet de forge, burins, maillets en bois, clefs anglaises, marteaux en acier, tenailles et tarrauds, bigornes, forge portative, machine à cintrer, fourneaux, fours, machine à percer, meule en fonte, limes, ferrailles ; poêle, jumelles de tours, modèles, rondelles, crochets galvalnisés, brides et sommiers, brocs, tuyaux de chauffage, compteur d'eau, statues en bronze, jets d'eau, bureau, tables, chaises, armoires, rayons, caisses, cartons, presse à copier, etc., etc.

Une grande quantité de lingots de ZINC

ENVIRON 1,500 TOLES DE DIFFÉRENTS POIDS

Tout les Matériaux formant les ateliers

Construits sur un terrain appartenant à la Dlle Isabelle Dhal.

Le samedi 27 avril, à dix heures du matin, MM. les huissiers audienciers du Tribunal de Commerce, BROUTIN et PANNIER, en conformité d'une ordonnance de M. le juge-commissaire, enregistrée, procéderont à cette vente, à la requette de M. Henri LEQUENNE, Greffier de Justice-de-Paix à Lille, Syndic à la dite faillite.

La vente aura lieu au comptant. 24a 6883

A VENDRE pour cause de santé

UN BEL

ETABLISSEMENT INDUSTRIEL

EN PLEINE ACTIVITÉ,

situé boulevart Saint-Martin, no 17, à SAINT-QUENTIN,

Se composant de :

1 Machine à vapeur de 35 chevaux (système Wolff) avec ses deux générateurs de la force de 25 chevaux chacun.

5,000 broches en coton (Renvideurs Parr Curtis), leurs préparations, dont 5 peigneuses de Schlamberger.

2,000 broches en laine (Mull Jenny) et leurs préparations.

104 Métiers à tisser mécaniquement, 3/4, 4/4, 5/4 et 6/4, et leur ensouples.

Forge, outillage anglais, menuiseries et leurs accessoires, magasin immense, cour et jardin, le tout occupant une superficie de 2,735 mètres carrés.

S'adresser chez MM. Cambronne frères, rue du Petit-Pont. 1M. 6848

Marché de Bordeaux

VENTE PUBLIQUE PAR COURTIERS,

de LAINES et PEAUX de MOUTON

Une vente publique d'environ 3000 balles de laines et de peaux de mouton de la Plata aura lieu à Bordeaux le mercredi 1er mai 1867. 6847

GRANDS ET

VASTES TERRAINS

A VENDRE par lots

situés rue des Chaudronniers, en face de l'atélier de MM. Mazurel frères et du tissage de M. Phillippe Scamps, touchant dans le fond au boulevard projeté.

Ces terrains, par leur belle position au centre de la ville, offrent de grands avantages.

S'adresser pour les conditions rue de la Fosse-aux-Chênes, 22, ou à Me DUCHANGE, notaire.

Facilités de paiement. 6679

Maison à Louer

A louer prochainement, rue du Curé, 28 une jolie maison nouvellement construite.

S'adresser pour les conditions à M. D'hont, propriétaire, rue de Lannoy, quartier Ste-Elisabeth. 6858

TERRAIN à VENDRE

A vendre en détail, avec facilités de paiement, un terrain situé à l'Epeule et propre à bâtir.

S'adresser au bureau du Journal. 6844

A vendre

deux machines à percer, deux tours sur un bâti.

S'adresser Grande-Rue, 43.